

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2020

---

**PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3472)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 41

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Parlement ne peut pas continuer à donner son blanc-seing au Gouvernement en ayant pleine conscience que cela nous conduira à de nouvelles mesures toujours plus restrictives. Depuis le début de cette crise, le Gouvernement navigue à vue, intimant ordres et contre-ordres et se perdant dans ses propres incohérences. Ces conditions sont loin de celles qui permettraient au Parlement d'accorder sa confiance pour la gestion d'une telle crise.